

Accusé de réception en préfecture  
021-212102313-20230503-VDAR\_2023-475-AR  
Date de télétransmission : 05/05/2023  
Date de réception préfecture : 05/05/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PUBLIÉ LE - 5 MAI 2022



*Nous, Maire de la Ville de  
Dijon*

## MAIRIE DE DIJON

VU l'article L.2122-18 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales.

**ATTENDU** l'empêchement dans lequel se trouvent simultanément les adjoints de remplir les fonctions d'officier d'état civil le 6 mai 2023,

### ARRÊTONS

**Article 1<sup>er</sup>** - Madame Laurence GERBET, conseillère municipale, est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour célébrer le mariage de Monsieur Hubert, Paul, Zéphyrin, Marie CHARLOT et de Madame Clémence HOUARD prévu le :

**Samedi 6 mai 2023 à 15 heures 50**

**Article 2** - Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée ainsi qu'à Monsieur le Président du tribunal judiciaire, Monsieur le Directeur général des services de la mairie et Madame la directrice du service des Affaires Générales, de l'État Civil et des Élections.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,  
le 03 mai 2023.

LE MAIRE,